



18.07.00

PERMANGANATE DE POTASSIUM

Fiche de données de sécurité selon la Directive Européenne 91/155/CEE

Page 1 à 3.

1. Identification du produit et de la société

Identification du produit

Code produit :

Nom du produit : Potassium permanganate

Identification du distributeur

MESACHIMIE SARL

4, rue du Docteur Lescour Quartier-Latin

B.P 2368

98846 Nouméa Nouvelle-Calédonie

Tél : 27.56.82 Fax : 27.70.87

2. Composition /information sur les composants

Synonymes acide permanganique sel potassique

Numéro CAS: 7722-64-7 Index CE: 025-002-00-9

Masse molaire: 158.04 EINECS: 231-760-3

Formule brute: KMnO_4

3. Identification des dangers :

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste. En cas d'ingestion : faire boire beaucoup d'eau, provoquer le vomissement, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Adapter aux produits stockés à proximité directe. Risques particuliers :

Comburant. Ne pas mettre en contact avec des matières combustibles. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. Equipements spéciaux de protection : Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome. Indications annexes: Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau. Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution des personnes : Eviter la formation de poussière. Eviter le contact avec la substance.

Procédure de nettoyage / absorption : Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Mesures de protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout.



18.07.00

7. Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'autres exigences.

Stockage: Bien fermé. A l'abri de l'humidité. A l'écart de substances combustibles. A l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Températures de stockages : sans limites.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Equipements de protection individuelle : Protection respiratoire : nécessaire en cas de formation de poussières. Filtre P 2 Protection des yeux : nécessaire Protection des mains : nécessaire Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail. Eviter la formation de poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme: solide
Couleur: violet
Odeur: inodore
Ph à 20 g/l H₂O (20 °C) env. 7-9
Point de fusion 50 °C
Point d'ébullition non disponible
Température d'inflammation non disponible
Point d'éclair non disponible
Limites d'explosivité inférieure non disponible supérieure non disponible
Pression de vapeur (20 °C) < 0.01 hPa
Densité de vapeur relative non disponible
Densité (20 °C) 2.70 g/cm³
Densité apparente env. 1300 - 1600 kg/m³
Solubilité dans eau (20 °C) 64 g/l eau (60 °C) 220 g/l
Décomposition thermique > 240 °C

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : aucunes

Matières à éviter substances organiques, acides, substances combustibles, hydrogène peroxyde, hydroxylamine, N,N-diméthylformamide, glycérol, acide fluorhydrique, soufre, composés de l'ammonium, alcools/ acide sulfurique concentré, phosphore.

Produits de décomposition dangereux : aucun

Autres données oxydant fort.

Danger d'explosion de la poussière.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë DL 50 (oral(e), rat) : 1090 mg/kg

Autres informations toxicologiques

En cas d'inhalation de poussière : L'inhalation peut provoquer des œdèmes des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau : brûlures.

En cas de contact avec les yeux : brûlures.

Danger d'opacification de la cornée.

En cas d'ingestion : nausée et vomissement.

Danger de perforation pour l'œsophage et l'estomac.



18.07.00

Autres données Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12. Informations écologiques

Effets écotoxiques : Effets biologiques : Daphnia CE 0 : 0.63 mg/l. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Organismes aquatiques CL 50 : _ 1 mg/l /96 h .

Autres indications concernant l'écologie : Effet bactéricide.

Danger pour l'eau potable. Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol !

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit: Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux. Emballage: Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (Allemagne) Rail/Route Allemagne 5.1 Enumération et lettre 17b Classe ADR/RID : 5.1 Enumération et lettre 17b Nom de la matière : 1490 KALIUMPERMANGANAT Transport fluvial ADN/ADNR non vérifié Transport maritime IMDG Classe IMDG : 5.1 Numéro ONU 1490 Groupe d'emballage : II Fiche de sécurité : 5.1-06 GSMU : 715 Désignation officielle : POTASSIUM PERMANGANATE Transport OACI/IATA Classe OACI/IATA : 5.1 UN/ID-No. : 1490 Groupe d'emballage : II Désignation officielle : POTASSIUM PERMANGANATE Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne (GGVS/GGVE). Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon les directives CEE Symboles : O Xn N Comburant Nocif Dangereux pour l'environnement Phrases R : 8-22-50/53 Favorise l'inflammation des matières combustibles. Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Phrases S : 60-61 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. CE No. 231-760-3 Etiquetage CEE Réglementations allemandes Cl. de pollution d. eaux (RFA) 2 (substances polluantes)

16. Autres informations

Motif de modification : Modification de l'étiquetage. Remaniement général. Version du : 19.04.1999 Remplace l'édition du 29.06.1998 Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.